

Le 9 janvier 2017

C. Siatka

Directeur Général

Professeur associé - Unîmes

Expert - Commission Européenne

Sciences, Éthique, Réglementations et Société



Présenté par le Pr Christian Siatka



Préambule

Une différence entre l'éthique et la morale :

(1) l'éthique est une réflexion critique sur les mœurs, sur les usages, les règles et les obligations de la morale.

(2) l'éthique est une doctrine du sens et des finalités de l'existence, concernée par la visée du bonheur.

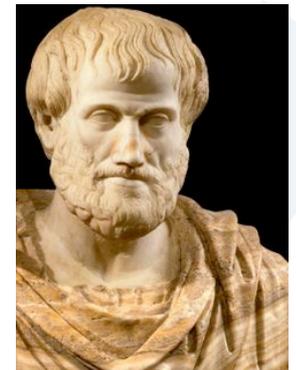
- une approche « incontournable » aujourd'hui : l'éthique est partout

éthique de la médecine, éthique des affaires, éthique de la finance, éthique de l'ingénierie,...



Une différence entre l'éthique et la morale :

« La vertu éthique, selon Aristote, est en équilibre entre deux excès. Ainsi, un homme courageux ne doit être ni téméraire, ni couard. Il en découle que l'éthique aristotélicienne est très marquée par les notions de mesure et de *phronêsis* (en français prudence ou sagacité). Son éthique, tout comme sa politique et son économie, est tournée vers la recherche du Bien ».



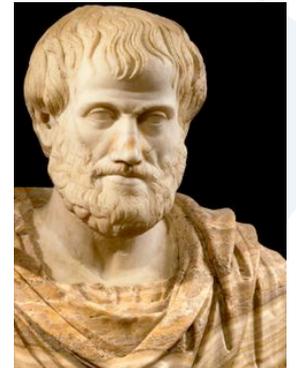
la déontologie

Ensemble des règles morales qui régissent l'exercice d'une profession ou les rapports sociaux de ses membres.

« Pour Aristote, il existe assurément une **déontologie**; il y a des choses qu'il « faut » faire, il ne faut les faire que parce qu'elles sont requises pour atteindre une certaine fin ».

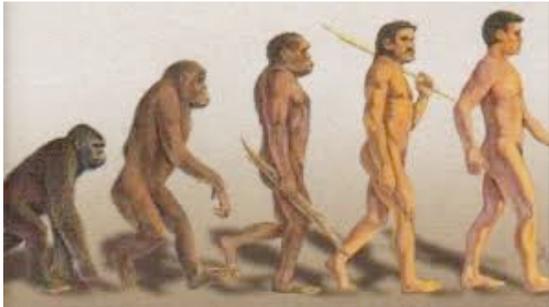
Gilson, *L'Esprit de la philos. médiév.*, 1932

Ethique et déontologie!



Préambule

Et la science dans tout cela !!!



Visite le bonheur !!!

Idéologie et utopie du progrès :

la science et la technique sont « nécessairement » morales parce qu'elles contribuent « nécessairement » au progrès matériel et social de l'humanité.

Paradoxes de la critique

- philosophie critique de Kant (du grec krinein, trier, séparer) : institution d'une démarcation entre les critères et les problèmes spécifiques de la science, de la technique et de la morale

- (1) Paradoxe du progrès
- (2) Paradoxe de l'application
- (3) Paradoxe de l'expertise



Préambule

Questions sur les relations « épistémo-éthique » entre science, technique et morale

Quelles relations peut-on envisager entre la science, la technique et la morale ?

La science peut-elle poser un problème moral, et inversement, la morale peut-elle poser un problème scientifique ?

Doit-on parfois renoncer au savoir scientifique ou au pouvoir technique pour des raisons morales ?

Un problème ou un dilemme moral peut-il être éclairé, précisé, voire résolu par une information scientifique ?

Un expert et un non-expert sont-ils de compétence égale en morale, alors qu'ils semblent ne pas l'être dans la science ou la technique ?

Comment concevoir en démocratie la participation des citoyens à des discussions et des décisions habituellement réservées à des experts ?



La réglementation

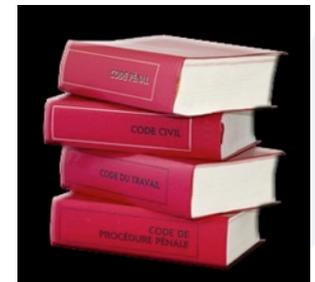
« Le terme de réglementation apparaît en 1789 dans une critique de l'histoire de l'Europe de 1610 à 1789, au sujet de la protection de l'industrie »

Un ensemble d'indications, de lois, de prescriptions, de règles et règlements, et autres textes juridiques régissant une activité sociale

La réglementation étant constituée de textes divers, elle peut couvrir divers buts.

buts de la réglementation « peut-être » :

- de protéger le consommateur du marchand,
- l'employé de l'employeur,
- le prétendant du, le faible du fort.
- de maintenir le domaine public, en clarifiant la séparation du public et du privé.



Préambule



Différence avec « Régulation »

En français, réglementation et régulation ne sont pas synonymes. Réglementer veut dire assujettir une activité à des règlements. Réguler veut dire chercher à donner une certaine stabilité à un système. La réglementation peut avoir pour but la régulation, mais peut aussi avoir de tous autres buts. Inversement, la régulation peut se faire à travers des règlements, mais peut aussi se faire d'autres façons.

Ex: les guides gastronomiques assurent une certaine régulation du secteur de la restauration, en établissant de facto des standards de qualité et en sanctionnant la conformité à ces standards.

NB

Le terme anglais « regulation » (= réglementation) a un sens différent :
en anglais le terme « regulation » est utilisé pour nommer un règlement administratif
qui clarifie les droits et les responsabilités.



Sciences, Éthique, Réglementations et Société



Présenté par le Pr Christian Siatka



Progrès médical

L' eugénisme: science des « bonnes naissances ». Politique volontaire d' amélioration des sociétés humaines.

Article 16-3

Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain qu'en cas de nécessité médicale pour la personne ou à titre exceptionnel dans l'intérêt thérapeutique d'autrui

Article 16-4

Nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine.

Toute pratique eugénique tendant à l'organisation de la sélection des personnes est interdite.



Sixtine a les plus belles lunettes du monde, un cartable à fleurs, un hamster et 3 chromosomes 21.

La différence est une chance



Sixtine, 4 ans

www.ladiffERENCEestunechance.com

Clonages et cellules souches

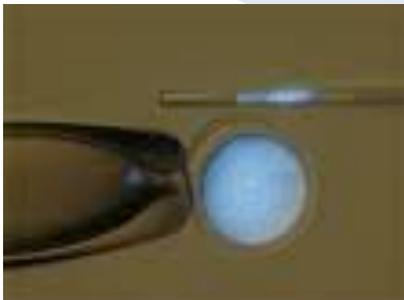
- Le clonage reproductif
- Le « clonage thérapeutique »
- Les cellules souches humaines



Article 511-15 ET 16 du CP 7 ans de prison 100000 euros d'amende

« La dignité de chaque être humain est liée au fait qu'il n'est semblable à aucun autre. »

« Le clonage humain contrevient à la dignité de la personne humaine, il s'agit d'une volonté narcissique d'autoreproduction qui correspond à un décalage temporel ». Axel Kahn



Le clonage reproductif

Loi n°2004-800 du 6 août 2004
relative à la bioéthique (1).

Article 21

A modifié les dispositions suivantes : Code civil - art. 16-4 (V)

Nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine.

Toute pratique eugénique tendant à l'organisation de la sélection des personnes est interdite.

Est interdite toute intervention ayant pour but de faire naître un enfant génétiquement identique à une autre personne vivante ou décédée.

Sans préjudice des recherches tendant à la prévention et au traitement des maladies génétiques, aucune transformation ne peut être apportée aux caractères génétiques dans le but de modifier la descendance de la personne.



Tests ADN: réglementations en **FRANCE**

1/ Cadre médical

ordonné par un clinicien
à la confiance des patients



2/ Cadre judiciaire:

- **Civil**

filiation, ordonné par le juge du TGI

- **Judiciaire**

pour l'aide à l'enquête et l'administration de
la preuve, ordonné par un OPJ

Chapitre II :

« *Du respect du corps humain* »

Chapitre III:

« *De l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne et de l'identification à une personne par ses empreintes génétiques* »

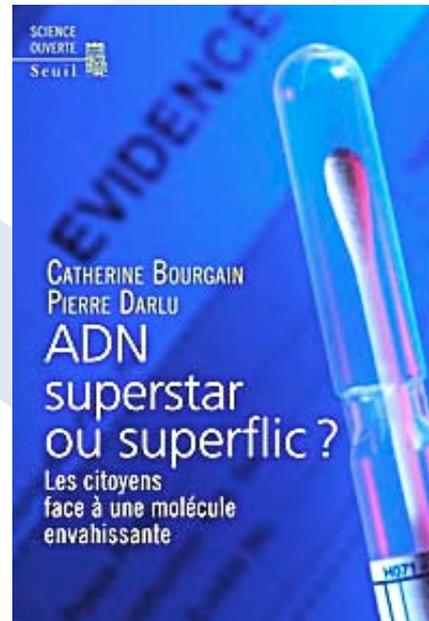




DROITS DE LA PERSONNE ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉTIQUES

En France, l'analyse des empreintes génétiques obéit au régime général de l'expertise.

La loi 94-653 du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain précise, dans les articles 16-10, 16-11, 16-12 et 16-13, son usage et les conditions de sa mise en oeuvre.



Très réglementé

Décret n°2009-785 du 23 juin 2009

Délibération n° 2008-113 du 14 mai 2008

Décret n° 2004-470 du 25 juin 2004

LOI n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure

Décret n° 2002-697 du 30 avril 2002

loi du 15 novembre 2001 sur la sécurité quotidienne

Décret n° 2000-413 du 18 mai 2000

Délibération n° 99-052 du 28 octobre 1999

Loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs,,



Et les OGM ?

Prise en compte du principe de précaution

Haut Conseil des Biotechnologies: évaluation experte des risques

trois instances existantes pour assurer l'évaluation et le suivi des OGM :

Commission de génie génétique,

Commission du génie biomoléculaire,

Comité de biovigilance



Ce conseil, doté d'une section scientifique et d'une section économique et sociale, disposera de l'expertise scientifique nécessaire pour assurer l'évaluation des incidences, en termes de santé publique ou d'environnement, de l'utilisation des OGM.

Et les OGM ?



Articles L. 663-10 et L. 663-11 [nouveaux] du code rural

Responsabilité des exploitants cultivant des PGM

Articles L. 251-1 et L. 251-21 du code de l' environnement

Transparence de la localisation des cultures d' OGM en milieu ouvert

Mais aussi:

Articles 238 bis HZ ter à 238 bis HZ septies [nouveaux]

du code général des impôts

Création d' un instrument d' investissement en génomique végétale

L' article 238 bis HZ ter ouvre la possibilité d' une réduction d' impôt
pour les personnes physiques ou les sociétés qui investissent dans des sociétés
anonymes finançant la recherche en génomique végétale.

Au final ...

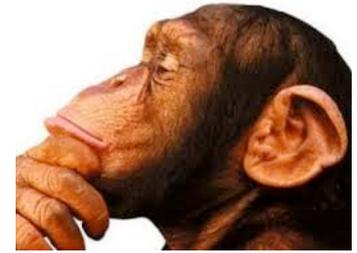
Les sciences et les réglementations



Des déficits permanents de savoirs et de technologies....



Pistes de réflexions...



Idéologie et utopie du progrès : **sciences et technologies**

la science et la technique sont « nécessairement » morales parce qu'elles contribuent « nécessairement » au progrès matériel et social de l'humanité.

Réglementations



Protections



De qui, de quoi , quels intérêts ?

Merci pour votre attention !!!

